



BAREME DE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DEPLACEMENT DES ARBITRES ET ARBITRES ASSISTANTS

APPLICABLE À COMPTER DU 1^{er} JUILLET 2025

REGLE GENERALE :

La distance kilométrique à prendre en considération est basée sur le trajet aller et retour de ville à ville, distance la plus rapide.

CAS 1 – INDEMNITE D'ARBITRAGE POUR TOUT DEPLACEMENT ALLANT DE 0 A 70KM ALLER/RETOUR		
	<u>Arbitre central</u>	<u>Arbitre assistant</u>
Championnats Départementaux Seniors (*M et F)	63 €	56 €
Championnats Départementaux Jeunes (*M et F)	56 €	54 €
Coupes Départementales Seniors (*M et F)	63 €	56 €
Coupes Départementales Jeunes (*M et F)	56 €	54 €
Futsal Seniors (*M et F)	63 €	
Futsal Jeunes (*M et F)	56 €	
Déplacement pour match non joué	31 €	31 €

CAS 2 – INDEMNITES POUR TOUT DEPLACEMENT SUPERIEUR A 70KM ALLER/RETOUR		
	<u>Arbitre central</u>	<u>Arbitre assistant</u>
1. Indemnité kilométrique (<i>ajustée sur le barème fédéral</i>)	0,446€ x kms = _____ €	
2. Indemnité de match dont frais d'équipement et de prestation :		
Championnats Départementaux Seniors (*M et F)	32 €	25 €
Championnats Départementaux Jeunes (*M et F)	25 €	23 €
Coupes Départementales Seniors (*M et F)	32 €	25 €
Coupes Départementales Jeunes (*M et F)	25 €	23 €
Futsal Seniors (*M et F)	32 €	
Futsal Jeunes (*M et F)	25 €	

A noter : les justificatifs de frais de péage doivent être transmis au District à l'adresse district@eure.fff.fr au plus tard 1 mois après la désignation.

PARTICULARITES :

a) FINALES DE COUPES

Journée des finales de coupes Seniors A. Mandle, P. Saidani, L. Boland, U18 M. Berthois, U15 A. Leduc et Féminines	Pas de déplacement ni d'indemnité
Finale départementale festival U13 (*M et F)	63 € (déplacement et repas compris)
Finales Futsal Seniors et Jeunes	63 € (déplacement et repas compris)

b) TOURNOIS

Week-end	100 € (déplacement et repas compris)
Journée	60 € (déplacement et repas compris)

*M = Masculins

*F = Féminines